

M. Meighen, l'un des membres du conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de ladite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme en comité général demain sur ladite résolution.

M. Tolmie, l'un des membres du conseil privé du Roi, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de révoquer l'article trois de la Loi de l'oléomargarine, 1919, chapitre 24 des statuts, de 1919 (deuxième session), telle qu'amendée par l'article I du chapitre 30 des statuts de 1920, et de décréter en son lieu que par dérogation aux dispositions de la Loi concernant l'Industrie laitière, 1914, chapitre sept des statuts de 1914 ou de tout autre loi ou statut, la manufacture et l'importation de l'oléomargarine en Canada, sa mise en vente, sa vente ou le fait de la garder en sa possession pour la vente, seront permis.

M. Tolmie, l'un des membres du conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se forme demain en comité général sur ladite résolution.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu de la règle 37:—

Par M. Vien:—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. Quels étaient les sous-ministres dans les différents départements de l'Etat en 1910, le 1er janvier.
2. Qui ils étaient au 1er janvier 1921.
3. Quels étaient les chefs de division dans les différents départements de l'administration fédérale, en 1910.
4. Qui ils étaient au 1er janvier 1921.

Par M. Vien:—Ordre de la Chambre,—Tableau Montrant:—

1. Quels sont, nommément, les fonctionnaires congédiés depuis le 1er janvier 1918, indiquant l'année de leur congé.
2. Quels sont nommément les fonctionnaires engagés depuis la même date.

Par M. Mackie (Edmonton):—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. Combien le gouvernement actuel a accordé de patentes pour entrepôts douaniers de spiritueux dans la province de l'Alberta, depuis 1917.
2. A qui ces patentes ont été accordées.
3. Sur quelle recommandation.

Par M. Desaulniers:—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de commissions le gouvernement a créées depuis 1919.
2. Ce quelles sont.
3. Quels sont les commissaires actuels, dans ces différentes commissions, et quels sont les appointements de chacun d'eux.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Bureau, pour M. Archambault:—Ordre de la Chambre,—Copie de tous documents quelconques comportant, relativement au contrat adjugé par le gouvernement canadien à la raison sociale *J. Coughlan & Sons*, pour la construction d'une cale sèche à Vancouver, toute la correspondance, les soumissions, le contrat ou autres documents se rapportant à ce contrat.